

## Compte-rendu CNC du 06 septembre 2025

---

**Présents** : GATIGNOL Jean, CHAPEYROUT Julien, HARAR Gazi, Guillaume PERIGAULT, MARTINEZ Olivier, ROUSSEL Cécile, RUAUX Dominique (visio), CLAISSE Eric, TIRARD Thierry, DUBOST Laurent (visio), Alexia CASADIO, Sabrina LE NAOUR, Sébastien DOTTE (représentant CNA en visio)

**Absents excusés** : Loïc FAUQUEUX, RANNOU Philippe, BLANC Pascal, BARDET Stéphane, Mathieu VEUILLET

### 1. Accueil des participants, point sur les membres actifs du CNC

Le CNC acte de la fin des missions de commissaire de compétition de Laurent COPHEIN.

Alexia CASADIO et Mathieu VEUILLET sont nommés commissaires de compétition.

Il est demandé aux présidents de région, hors IDF, de communiquer auprès de leurs clubs sur la nécessité de trouver de nouvelles bonnes volontés pour œuvrer au poste de commissaire (avec nécessité préalable d'avoir validé la partie théorie de l'AN2).

Le CNA examinera l'opportunité d'alléger la théorie de l'AN2 sur la partie des grilles de match. Une formation spécifique pour les commissaires serait à examiner.

### 2. Approbation compte-rendu CNC septembre 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3. Bilan saison 2024/2025 : cahier des commissaires (rappel de la nécessité de le remplir)

**Manche 1** : RAS

**Manche 2** : RAS

**Masters** : difficultés de mobiliser les équipes sur ce championnat (nombre d'équipes en baisse sensible), présence d'une équipe multiclub, test d'affichage par PC (pb de luminosité)

**Juniors et minimes** : panne de courant en début de compétition : fin des matchs tardive le samedi soir, test des tables de marque more sport et du signal sonore lumineux GRAND EST, plusieurs blessures + morts subites le dimanche >> retard sur la fin de compétition

**Benjamins et cadets** : une prison définitive chez les cadets, remontée sur le niveau de l'arbitrage chez les benjamins >> possibilité de faire arbitrer par des AN1 locaux ? (à traiter par le CNA)

**D2M/D4** : RAS, mais pas de collaboration en amont avec les 2 RA du championnat pour le contrôle des documents des équipes engagées.

**Manche 3** : problème de non-respect de certaines équipes des installations de la piscine de Montluçon, retransmission sur grand écran très apprécié, difficulté à mobiliser des AN2 (4 coaches ont officié en arbitres principaux + 2 dans l'eau). Très bonne collaboration en amont avec les 2 RA ainsi que les arbitres convoqués pour effectuer le contrôle des documents. Certaines équipes encore réticentes à ce système d'envoi des documents.

**D3F et D3M** : manque d'arbitres (mais RA très efficaces) / arbitrage principal réalisé par les équipes, 1 blessure sur tir dangereux, signal sonore lumineux en test, grille à 9 sur la D3F non satisfaisante

Il est rappelé aux commissaires :

- la nécessité de ne pas stocker les classeurs de licence dématérialisés sur la Dropbox.
- la nécessité de transmettre à la commission médicale (Anne HENCKES) les fiches de déclaration d'accident

Le signal sonore lumineux GRAND EST a été expérimenté sur 3 championnats (juniors/minimes, D3 et coupe d'Europe des clubs) >> les bugs ont été corrigés >> en attente des éléments de coût (attendus d'ici la CNHS de septembre)

#### **4. Résultats championnats nationaux et quotas saison 2025/2026**

Voir en annexe

#### **5. Modifications des catégories et tranches d'âges : directives du DTN**

A compter de cette année, modification des catégories d'âge par année civile :

Poussin (P) < 10 ans

Benjamins (B) : 10 -12 ans

Minimes (M) : 13-14 ans

Cadets (C) : 15-16 ans

Juniors (J) : 17-18 ans

Elite ( E ) : 19 ans et plus

La catégorie Masters (35 ans et plus) est à maintenir dans le volume 0 pour l'organisation du challenge masters (ne sera plus un championnat de France).

#### **6. Modifications du CACI pour 2025/2026: directives du CDN FFESSM**

Les surclassements ne demeurent valables que pour les jeunes (y compris pour un jeune de 18 ans évoluant en Elite).

Nouveaux formulaires de surclassement en ligne sur le site fédéral >> une souplesse sera appliquée cette année sur le formalisme des surclassements

<https://medical.ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/13/3e7bfaacdf557f0e0139d06b393915d5d48fc4de.pdf>

## 7. Nomination des commissaires sur les compétitions 2025-2026

<i>Intitulé</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Commissaire</i>
Manche 1 D1M et D1F	8 & 9/11/2025	Sarcelles	Guillaume
D1M Manche 2	14 & 15/03/2026	Montluçon	Stéphane + Mathieu
D2F	14 & 15/03/2026	Montluçon	
Manche 3 D1M et D1F	23 au 25/05/2026	Montluçon	Gazi + Julien
D2M	30 & 31/05/2026	Saint Briec	Loïc
D3M	13 et 14/06/2025	Cholet ? (date à revoir idem D3F)	
D3F	25 & 26/04/2026	Le Puy en Velay	Eric
D4M	6 & 7/06/2026	Douarnenez	Laurent
Juniors/Minimes	28 & 29/03/2026	Rennes ??? (date à revoir 4/5 avril ?)	Alexia + Sab /Jean
Benjamins/Cadets	8 & 9/05/2026	Lagny sur Marne	Cécile
Challenge + 35	00/04/2026	Pas de lieu risque d'annulation	

## 8. Point sur logiciel de gestion d'équipe et d'inscription de la région Grand Est.

Le logiciel va être testé sur la DAM en région IDF.

Sous réserve de tests à effectuer d'ici là, il pourrait également être testé sur la D2M.

## 9. Point groupe recherches piscines : participant(e)s et fonctionnement.

La dynamique est difficile à insuffler dans le groupe, malgré la présence de représentants des différentes régions dans le groupe.

## 10. Nouvelle fiche d'encadrement

Le CNC souhaite que le CNI revoie les prérogatives d'encadrement prévues à l'article 2.5.2 (notamment examine l'opportunité de demander des encadrants supplémentaires pour éviter d'avoir un seul encadrant qui valide l'ensemble des équipes du club).

Julien reprend le formulaire d'encadrement dématérialisé, conformément à l'article 2.5.2 et le met en ligne d'ici fin septembre.

Les fiches d'encadrement seront à vérifier par Jean (et Philippe)

La liste des arbitres actifs sera communiquée par le CNA au CNC le 1<sup>er</sup> février.

## 11. Suivi des résultats des championnats régionaux ➡ Philippe et Jean

## 12. Suivi des montées/descentes des compétiteurs dans les clubs ➡ en attente des groupes dans les comités régionaux

### 13. Restitution du groupe de travail championnats jeunes

Deux formules ont été principalement examinées (formule actuelle des quotas par région avec montée à 4 équipes pour obtenir 2 quotas et éventuelle création d'une coupe des régions jeunes ; formule de championnat interzone).

Différentes questions subsistent et devront être soumis à l'arbitrage de la CNHS de septembre

Au regard de l'avancement des réflexions, il est privilégié un maintien de la formule actuelle pour la saison 2026 depuis la mise en place d'une nouvelle formule en 2027.

*MàJ : la proposition d'interzone a été formalisée et sera transmise aux présidents de région pour arbitrage lors de la CNHS de septembre.*

### 14. Règlementation (mise à jour)

#### Modification de l'article 2.8.1

Le commissaire national des compétitions publie les équipes sélectionnées aux différents Championnats de France sur le site CNHS (<https://hockeysub.ffessm.fr>). Chaque équipe télécharge son formulaire d'inscription (en fonction de la liste publiée précédemment) et sa feuille d'engagement :

- Le règlement financier et le formulaire d'inscription doivent être envoyés par courrier.
- La feuille d'engagement doit être envoyée par messagerie électronique.
- L'ensemble des documents doit être envoyé au plus tard 3 semaines avant le début de la compétition (cf. pénalités pour non-respect de la procédure d'inscription, article 2.3.2.1)

Devient

2.8.1 Le Collège National des Compétitions (CNC) publie les équipes sélectionnées aux différents Championnats de France sur le site CNHS (<https://hockeysub.ffessm.fr>).

Chaque équipe télécharge son formulaire d'inscription (en fonction de la liste publiée précédemment) et sa feuille d'engagement.

- Le formulaire d'inscription et la feuille d'engagement doivent être envoyés par messagerie électronique au commissaire de compétition dont les coordonnées sont indiquées dans la feuille d'engagement.
- Le règlement des frais d'inscriptions doit être réglé via la plateforme de paiement indiquée sur la page de la compétition sur le site de la CNHS.
- Le dossier de l'équipe, en accord avec les articles 2.3.1 et suivants, doit être envoyé par messagerie électronique au commissaire de compétition et/ou au responsable de l'arbitrage désigné pour la compétition.  
L'inscription de l'équipe doit être complétée au plus tard trois semaines avant le début de la compétition.
- Une équipe ne transmettant pas son formulaire d'inscription et sa feuille d'engagement dans les délais prévus se verra infligée une pénalité en accord avec l'article 2.3.2.1.
- Une équipe ne transmettant pas son dossier d'équipe dans les délais prévus se verra sanctionnée d'un forfait lors du premier match de la compétition.  
Tant que l'inscription n'est pas complétée, l'équipe ne pourra pas participer à la compétition.

#### Modification de l'article 2.5.2

### 2.5.2 Conditions d'accès aux championnats

L'encadrement est formalisé par l'engagement écrit et signé du président du club ou de son représentant sur la fiche d'encadrement (disponible sur le site internet CNHS). Pour chaque nouvelle saison sportive, celle-ci sera transmise au commissaire national des compétitions avant la date limite d'inscription de la première compétition nationale de la saison pour les 16 premières équipes masculines et les 10 premières équipes féminines du classement de la saison précédente et au plus tard le 1er novembre pour les autres équipes, une copie étant adressée au président de région.

Devient

### 2.5.2 Conditions d'accès aux championnats

L'encadrement est formalisé par la validation du président du club ou de son représentant du formulaire d'encadrement dématérialisé (lien disponible sur le site internet CNHS). Pour chaque nouvelle saison sportive, celui-ci sera transmis au Collège National des Commissaires avant la date limite d'inscription de la première compétition nationale de la saison pour les 16 premières équipes masculines et les 10 premières équipes féminines du classement de la saison précédente et au plus tard le 1er novembre pour les autres équipes.

En cas de non-transmission du formulaire dans les délais ci-avant, le club sera sanctionné d'un match forfait, appliqué au premier match de la première de ses équipes participant à un championnat national.

Tant que l'encadrement mentionné dans le formulaire n'est pas conforme à la réglementation en vigueur (article 2.5.3), le club ne pourra engager aucune équipe en championnat national.

### **Modification de l'article 2.4.1.1**

2.4.1.1 Par « commissaire de compétition » on entend l'autorité supérieure pour une compétition nationale. Il a délégation du bureau CNHS pour faire appliquer la réglementation et la déontologie fédérale ainsi que les règles appliquées au sein de l'établissement qui accueille la compétition. Le commissaire de compétition n'est pas joueur de cette compétition ni d'aucune autre se déroulant en même temps.

Devient :

2.4.1.1 Par « commissaire de compétition » on entend l'autorité supérieure pour une compétition nationale. Il a délégation du bureau CNHS pour faire appliquer la réglementation et la déontologie fédérale ainsi que les règles appliquées au sein de l'établissement qui accueille la compétition. Le commissaire de compétition n'est pas joueur ou entraîneur de cette compétition ni d'aucune autre se déroulant en même temps.

### **Modification de l'article 2.4.2.5**

2.4.2.5 En toute circonstance, le responsable d'arbitrage doit choisir des arbitres non joueurs dans la manche ou dans aucune autre se déroulant en même temps dans la même piscine.

Devient :

2.4.2.5 En toute circonstance, le responsable d'arbitrage doit choisir des arbitres non joueurs, non entraîneur, dans la manche ou dans aucune autre se déroulant en même temps dans la même piscine.

### **Modification de l'article 4.5.1**

L'article :

4.5.1 Tableau des sanctions pouvant être appliquées par le commissaire de compétition :

Devient :

4.5.1 Tableau des sanctions pouvant être appliquées par le commissaire de compétition :

\* Si la faute est intervenue lors du dernier match d'une équipe lors d'une compétition, la sanction peut être appliquée sur la compétition suivante, sans limite de temps, en accord avec la règle 4.5.3.

### **Ajout des articles suivants sur les championnats juniors et jeunes**

Junior :

3.7.6 Un même club ne peut pas être représenté dans plus d'une équipe bi-club.

Décaler l'article 3.7.6 en 3.7.7.

Jeunes :

3.8.3 Un même club ne peut pas être représenté dans plus d'une équipe bi-club.

Décaler les articles suivants (3.8.3 et 3.8.4).

Il est demandé au CNA de réintégrer la côte minimale de 10 mm pour l'épaisseur des crosses.

## **15. Article réclamation à re proposer en CNHS**

La rédaction de l'article telle que présentée par le CNC a été refusée par la CNHS.

L'article 4.2.4 est maintenu dans sa rédaction actuelle.

Un rappel des commissaires sera à faire lors de la réunion de capitaines de début de chaque championnat.

## **16. Mise à jour du règlement intérieur du CNC**

Le règlement intérieur date de 2006, modifié en 2013.

Une actualisation de ce règlement a été pilotée par Olivier.

Ce règlement sera proposé à la validation de la CNHS de fin septembre.

## **17. Contrôle des licences en lien avec le CNA avant chaque championnat national**

Les dossiers dématérialisés sont à transmettre, pour vérification, par le commissaire aux arbitres de la compétition.

Le CNA transmettra la liste des RA début février.

La remise des dossiers de licences par voie dématérialisée est rendue obligatoire à compter de cette saison (modification des articles 2.8.1 et 2.3.2.1 proposée en ce sens).

Fiche explicative sur le formalisme de transmission des licences >> pour action : Sabrina

## **18. Pénalty catégories benjamins**

Il est proposé de pérenniser dans les règles la disposition saisonnière, testée l'année dernière, de conversion en but de pénalité de tout pénalty octroyé pour la seule catégorie benjamins.

## **19. Point sur les outils numériques de gestion des championnats nationaux**

Les mises en ligne des dossiers de compétition peuvent être réalisées par Julien et Guillaume.

Les informations essentielles (FE, FI, adresse piscine) seront mises en ligne le plus rapidement possible.

La fiche d'accueil est abandonnée, au profit d'infos directement sur la page de la compétition.

La base Access a été actualisée par Guillaume cette année.

## **20. Mise en place de réunions de coordination avec les autres collègues**

Jean assurera la coordination avec le CNA, Alexia celle avec le CNI.

## **21. Point gestion du matériel et des investissements accordés par la CNHS**

1000€ ont été demandés pour créer un signal sonore. Le prototypage est en cours par Julien.

Le coût du signal sonore conçu par Eric Noël est de 1990€.

Un budget pourrait-il être obtenu pour un mur plexi à laisser à Montluçon ?

Sébastien DOTTE nous transmet le dossier technique réalisé il y a quelques années par Alexandre FUSTER.

Les 2 jeux de buts de la CNHS sont stockés chez Julien et nécessiteraient d'être remis en état >> le besoin est-il avéré ? Prévoir l'investissement de jeu de buts.

## **22. Nomination d'un ou de coordinateur(s) du CNC, répartition des tâches au sein du CNC**

En l'absence de candidat pour reprendre le poste de commissaire national, il est proposé la répartition des tâches suivantes :

Gestion logistique des championnats de France :

- Matériel : Julien
- Piscines : Alexia et Gazi
- Médailles/Trophées : Sabrina et Gazi

Le CNC rappelle à la CNHS que la gestion logistique des championnats n'est pas de la compétence du CNC. Il est impératif de trouver un chargé de mission/logisticien, rattaché directement à la CNHS.

Gestion des commissaires/quotas :

- Mise en ligne : Guillaume
- Quotas et appui aux commissaires : Jean

Représentation auprès de la CNHS et des autres collègues : Cécile

### **23. Questions diverses**

- A compter de la saison prochaine, rappel de l'obligation d'un marquage des numéros sur les 2 bras (jambes non obligatoires)
- Caractère obligatoire de l'assurance complémentaire individuelle à confirmer par la FFESSM ?

A 18h45, l'ordre du jour est épuisé.

La réunion est levée.

Prochain CNC : 05 juillet 2026 ou 05 septembre 2026  
Les membres du CNC sont priés de communiquer rapidement leur disponibilité

En annexe :

- liste à jour des commissaires de compétition actifs
- résultats de la saison 2024-2025 et quotas pour la saison 2025-2026